

Procès-Verbal de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq, le onze avril, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSET, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Ordre du jour :

- **Approbation du Procès-Verbal du 21 mars 2025**
- **Conséquences de la démission de la 1^{ère} adjointe**
- **Approbation du Compte Financier Unique 2024**
- **Affectation du résultat 2024**
- **Vote du budget primitif 2025**
- **Décision prise dans le cadre de la délégation du Maire**
- **Mandat de gestion du logement communal**
- **Montant du loyer**
- **Questions diverses** :

1. Approbation du Procès-Verbal du 21 mars 2025

Monsieur le Maire rappelle brièvement les points abordés. Sans remarques, le procès-verbal est approuvé par 6 voix pour.

2. -Conséquences de la démission de la 1^{ère} adjointe (Délibération 005-2025)

À la suite de la démission de Mme BIDAL, Valérie première adjointe, il convient de prévoir son remplacement.

Il existe plusieurs possibilités :

- la première : ne pas pourvoir à la vacance du poste et
- la seconde : de pourvoir à la vacance du poste, soit en appliquant la procédure de « droit commun » par glissement du 2nd adjoint au 1^{er} adjoint élection de nouvel adjoint au dernier poste vacant ; soit en appliquant la procédure prévue par le dernier alinéa de l'article L2122-10 du CGCT à savoir que le 2^e adjoint conserve son poste et que le Conseil doit réélire un adjoint au poste laissé vacant par Madame BIDAL.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, par 6 voix pour, retient l'option de ne pas pourvoir à la vacance de poste. De ce fait, le phénomène de glissement s'applique automatiquement. Monsieur VUILLEMENOT Nicolas gagne le premier rang d'adjoint et le dernier poste laissé vacant est supprimé.

Monsieur le maire interroge les élus sur le changement du montant des indemnités.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, par 6 voix pour, souhaite maintenir les indemnités telles qu'elles sont actuellement.

3. -Approbation du Compte Financier Unique 2024 (Délibération 006-2025)

La Secrétaire explique la nouvelle réglementation quant au Compte Financier Unique (CFU) remplaçant le compte administratif établi par le maire et le compte de gestion établi par la trésorerie.

Monsieur le Maire présente les comptes de 2024 transmis par mail avant la séance et invite les élus à poser leurs questions, *puis sort de la salle.*

Monsieur VUILLEMENOT Nicolas, prend la présidence de l'assemblée et propose au vote le Compte Financier Unique tel que résumé ci-après :

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement N	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture N
Investissement	22 533.84 €		-26 071.76 €	- 3 537.92 €
Fonctionnement	137 379.64 €		10 951.57 €	148 331.21 €
Total	159 913.48 €		-15 120.19 €	144 793.29 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des exécutions budgétaires, le Conseil Municipal, par 5 voix pour approuve le compte financier unique 2024.

Monsieur le Maire reprend sa place dans l'assemblée.

4. -Affectation du résultat 2024 (Délibération 007-2025)

Le Compte Financier Unique présente un résultat d'investissement en déficit de 3537.92 € qu'il convient de couvrir et un résultat excédentaire en fonctionnement de 148 331.21 €.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, valide par 6 voix pour l'affectation des résultats comme suit : affectation au compte R1068 de 3537.92 € en investissement et report au R002 en fonctionnement de 144793.29 €.

5. Vote du budget primitif 2025 (Délibération 008-2025)

Monsieur le Maire présente l'ensemble des comptes par chapitre.

Après avoir pris connaissance de la prévision budgétaire, le Conseil Municipal, par 6 voix pour, approuve le budget tel que proposé à savoir :

BP 2025	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	245 942.29 €	117 879.92 €
Recettes	245 942.29 €	117 879.92 €

6. -Décision prise dans le cadre de la délégation du Maire (Délibération 009-2025)

Monsieur le maire explique qu'à la suite du départ de la locataire, il convient de remplacer des prises électriques et de changer le compteur électrique. Le devis de Monsieur RENSON s'élève à environ 1500€. Par ailleurs, un devis est en attente pour la peinture de 3 portes ainsi que le remplacement des plinthes par l'entreprise SCHMITT.

7. -Mandat de gestion du logement communal (délibération 010-2025)

Vu les dettes accumulées par l'ancienne locataire, les élus ont émis le souhait de recourir à un mandat de gestion pour le logement communal et souscrire à une assurance pour les loyers impayés. La Maison Pour Tous propose cette prestation.

Le coût de ce mandat s'élève à 8.4 % pour les honoraires de gestion et 2.4 % pour la garantie de loyers impayés. Par ailleurs, il faut également prévoir le coût pour la rédaction des baux, la recherche de locataires, les états des lieux, ...

Le Conseil Municipal, valide par 6 voix pour, la prestation complète.

8. -Montant du loyer (Délibération 011-2025)

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer à la suite du dernier conseil et à la validation du mandat de gestion.

Les élus après avoir échangé, décide, de maintenir le montant du loyer à 420 € par 6 voix pour. Par ailleurs, les charges sont revues à la hausse pour un montant de 50 € par mois afin d'éviter les régularisations trop importantes.

9. - Questions diverses

- **Chemin du Moulin** : les travaux ont été repris par Bonnefoy.
- **Cimetière** : les devis sont en attente. Les tarifs seront à réviser. La commune doit reprendre le jardin du Souvenir.

Fin de la séance à 22h15.

Le Maire,
Martial MATZ

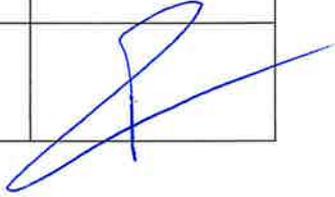


Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2025

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSENET,
Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Le Maire	Signature	Le/La secrétaire	Signature
Martial MATZ		Olivier GUILLEMIN	

Délibérations :

Numéro	Désignation
005-2025	Conséquences de la démission de la 1 ^{ère} adjointe
006-2025	Approbation Compte Financier Unique 2024
007-2025	Affectation du résultat 2024
008-2025	Vote du Budget Primitif 2025
009-2025	Décision prise dans le cadre de la délégation
010-2025	Mandat de gestion du logement communal
011-2025	Montant du loyer